

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LES TERMITES

Le Conseil Municipal de Corzé a sollicité le Préfet de Maine et Loire afin d'élargir la zone actuellement reconnue, contaminée par les termites.

La zone proposée, issue d'un travail en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires comprend :

- L'ancienne délimitation de zone d'infestation de termites, à savoir : la RD 323 du n°1 au n°28, le chemin de la Nouvelle France, l'Impasse Bernard Serres, le Chemin de la Rivière du n°1 au n°13
- L'élargissement de cette zone jusqu'à la limite formée par la déviation Sud de Seiches sur le Loir.
- sur une partie de la commune.

Les termites peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction.

Leur activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres importants dans leur structure même. Dans les cas les plus extrêmes, elle peut conduire à leur effondrement.

Une réunion publique d'information est organisée le

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 à 20H30
à la Mairie - salle Simone Veil – 4 rue du Commerce

Un représentant de la Direction Départementale des Territoires, vous présentera la réglementation en la matière et les aides financières possibles.

Le Maire
Jean-Philippe BULLIEUX

